Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20261111-202611052-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de la mairie, située 1, place de la mairie à Saint-Marcel, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Date de la convocation : 04/11/2026
Date d'affichage : 04/11/2026
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme GRU Valérie, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, M. JEFFROY Francis, Mme BOQUET Charlène

Absents excusés : M. BACHELOT Guillaume, M. MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, Mme BROHAN Nicole

Mme BROHAN Nicole a donné pouvoir à Mme DANO Marine

A été nommée secrétaire : Mme BOQUET Charlène

2026-11-052 BUDGET 2026 DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 présentée ci-dessous pour le budget 2026 de la commune.
Section fonctionnement – dépenses
C/681 [chap 68] dotations aux amortissements : - (moins) 2 000 €
C/ 657363 [chap 65] subventions au CCAS : + (plus) 2 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget 2026 de la commune comme énoncée ci-dessous.
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

En mairie, le 12 novembre 2026
Le maire,
Ludovic BOULO